

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM. Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, c. Jourdain, Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, , L. Detrez, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à A. Buzaré  
F. Téroute « « à P. Cormier  
R. Hénault « « à L. Detrez  
M. Le Teuff « « à M. David

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Juin 2017  
Date de l'affichage : 22 Juin 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

-----  
**2017\_89 : MEDIATHEQUE : Opération de désherbage 2017**

Rapporteur : F. Hervé

La médiathèque de Guidel est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder au tri des documents mis à disposition du public.

Cette opération appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique, dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu obsolète,
- les documents très défraîchis,
- les ouvrages en double alors que les besoins ne le justifient plus,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents issus du désherbage sont vendus entre 1 et 2 € et à 1 € les 5 revues. Le nombre de documents pouvant être acheté par un particulier est limité à 20.

Lors de la dernière vente, en 2015, les recettes ont servi à la mise en place d'une exposition « Pop-up » et en 2014, à l'achat de matériel d'animation pour l'accueil des tout-petits, classes et TAP.

Pour l'année 2017, la médiathèque sollicite que les recettes soient utilisées pour l'achat de matériel d'animation notamment d'un butaï (théâtre en bois) pour l'utilisation de kamishibaï (ensemble de planches cartonnées racontant une histoire) qui sont utilisés régulièrement avec les classes.

La vente est programmée du 12 au 23 septembre 2017.

Il est demandé aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable :

- au déclassement des documents issus du désherbage et de fixer les tarifs de vente des documents désherbés entre 1 et 2€ suivant l'état de vétusté des ouvrages et à 1 € les revues par groupe de 5 et de limiter à 20 le nombre de documents pouvant être achetés par un particulier.
- À l'utilisation des fonds récoltés conformément au projet présenté ci-dessus
- Aux dons des ouvrages invendus
- A la destruction des ouvrages invendus et ne pouvant faire l'objet de dons

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission culture, Vie Associative, Communication, Animation, Tourisme et Jumelage du 16 juin 2017

**AUTORISE** le déclassement des documents issus du désherbage

**FIXE** les tarifs de vente des documents désherbés entre 1 et 2 € suivant l'état de vétusté des ouvrages et à 1 € les revues par groupe de 5 et de limiter à 20 le nombre de documents pouvant être achetés par un particulier.

**AUTORISE** l'utilisation des fonds récoltés conformément au projet présenté ci-dessus

**AUTORISE** le don des ouvrages invendus

**AUTORISE** la destruction des ouvrages invendus et ne pouvant faire l'objet de dons.

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 29 Juin 2017  
Le Maire,  
Jo. Daniel

